

DEMANDE D'AIDES FACULTATIVES

2023



ATTENTION CHANGEMENT DANS LES DATES CETTE ANNÉE

CRITÈRES GÉNÉRAUX

- Être **Orlyzien** depuis plus de 3 mois
- **Locataires** **OU** **propriétaires** sur la commune
- Avoir un **quotient familial CCAS ≤ 500 €**
(Sans condition de ressources pour l'aide de fin d'année handicap)
Toutes les personnes au domicile travaillant seront comptées

AIDE DE RENTRÉE SCOLAIRE



**DU 1^{ER} JUIN
AU 7 JUILLET 2023**

CAMPAGNE AIDE DE FIN D'ANNÉE



**DU 15 SEPTEMBRE
AU 20 OCTOBRE 2023**

AUCUNE DEMANDE ENTRE LE 7 JUILLET ET LE 15 SEPTEMBRE

- Pour les parents ayant un enfant scolarisé en collège ou lycée **publics**
 - Pour toute personne, ou famille ayant des **ressources inférieures au barème**
- OU**
- Avoir un **taux de handicap ≥ 80 %**

REMISE DE L'AIDE SOUS FORME DE CHÈQUES CADHOC **SI VOUS ÊTES ÉLIGIBLES**

AIDE DE RENTRÉE SCOLAIRE

MERCREDI 20 SEPTEMBRE
 **SALONS DE LA MAIRIE**

AIDE DE FIN D'ANNÉE

MERCREDI 6 DÉCEMBRE
 **SALONS DE LA MAIRIE**



IMPORTANT TOUTE DEMANDE DÉPOSÉE APRÈS LA DATE LIMITE DE DÉPÔT
NE SERA PAS INSTRUITE

Si vous êtes éligibles à l'aide de rentrée scolaire,
NE REDÉPOSEZ PAS DE DOSSIER.
Vous aurez automatiquement l'aide de fin d'année.

LE DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET

- Pièce d'identité en cours de validité **OU** livret de famille
- Jugement de divorce en cas de séparation si jamais fourni au CCAS (page où figure le montant des pensions alimentaires)
- Dernier avis d'imposition
- 3 derniers justificatifs de ressources (salaire, CAF, pension alimentaire, Pôle Emploi, indemnités journalières, ...)
- Dernière quittance de loyer **OU** tableau d'amortissement pour les propriétaires (taxe foncière si crédit remboursé : indiquer le nombre de pièces du logement)
- Pour les enfants à charge de 16 à 25 ans : carte d'étudiant **OU** justificatif de non-paiement de Pôle Emploi **OU** attestation de la Mission Locale
- Tout document attestant de la scolarité en **COLLÈGE OU LYCÉE PUBLICS 2023-2024**
À DEMANDER À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE AU PLUS TÔT
(feuille d'inscription / passage en cycle supérieur noté dans le bulletin / certificat scolaire de l'année en cours si maintien dans le même établissement...)

Traitement informatique des données

Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire sont nécessaires à la gestion des dossiers d'Aides de Fin d'Année Handicap. Elles sont traitées uniquement, et ce dans un cadre strictement confidentiel, par le CCAS de la ville d'Orly. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données (RGPD) notamment ses articles 6 et 7, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou effacement des informations la concernant, en faisant la demande à : ccas@mairie-orly.fr.

OÙ TROUVER LE DOSSIER ?

1 • SITE INTERNET

- ✓ www.mairie-orly.fr

2 • ACCUEIL MAIRIE

- ✓ GUICHET UNIQUE - CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL
7, avenue Adrien Raynal - ORLY

